



BUDGET PRIMITIF 2021

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

L'article L. 2313-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit qu'« une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux » et que « la présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'État » .

Cette note répond à cette obligation pour le syndicat. Elle sera comme le rapport d'orientations budgétaires, disponible sur le site internet du syndicat www.smabga.fr

Table des matières

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT.....	3
II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET.....	4
III. SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	5
III-A. LES DÉPENSES.....	5
III-B. LES RECETTES.....	6
IV. SECTION D'INVESTISSEMENT.....	7
IV-A. LES DÉPENSES.....	7
IV-B. LES RECETTES.....	8
V. ÉTAT DE L'ENDETTEMENT.....	9
ANNEXE I : COMPTE ADMINISTRATIF 2020.....	10
ANNEXE II : CLÉ DE REPARTIONS DES COTISATIONS DES MEMBRES DU SMABGA.....	12
ANNEXE III : BUDGET PRIMITIF 2021.....	13

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA) exerce la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GeMAPI).

Les missions relatives à la GeMAPI sont définies à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, à savoir :

- Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique,
- Entretien et aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- Assurer la défense contre les inondations,
- Protéger et restaurer des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines, comprenant le rétablissement des continuités écologiques aquatiques.

Cette compétence a été transférée au SMABGA pour le bassin hydrographique les concernant par les communautés de communes suivantes :

- Haut Limousin en Marche,
- Gartempe Saint Pardoux,
- Élan limousin Avenir Nature,
- Pays Sostranien,
- Bénévent Grand Grand Bourg.

Le syndicat exerce donc la compétence GeMAPI en lieu et place des communautés de communes sur le territoire du bassin versant de la Gartempe en Haute-Vienne et pour partie en Creuse.

Par ailleurs, le syndicat exerce des activités :

- d'expertise, d'étude et de capitalisation de connaissance du fonctionnement des milieux sur son territoire ;
- de sensibilisation, de communication, d'animation, de coordination, de concertation, d'information et de conseil.

A ce titre, le syndicat peut subventionner des interventions portées par certaines associations.

Aucun EPCI membre du SMABGA n'a mis en œuvre la taxe GeMAPI pour financer cette compétence en 2020.

Le SMABGA adhère au Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe (SMCRG) pour :

- la coordination de la mise en œuvre des actions menées par les maîtres d'ouvrages adhérent dans le cadre du Contrat Territorial Milieu Aquatique du « Bassin versant de la Gartempe amont »,
- la mise en œuvre des actions de communication, d'animation, de sensibilisation, de recherche et de suivi de l'environnement dans le cadre du CTMA du « Bassin versant de la Gartempe amont »,
- la réalisation dans le cadre d'objectifs d'aménagement et de gestion en vue de la protection de l'environnement et en lien avec le CTMA « Bassin versant de la Gartempe amont », l'acquisition, la gestion et l'entretien de terrains et de biens immobiliers.

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET

Le vote du budget répond aux principes suivants :

- Le budget est voté pour l'année civile mais il peut être voté jusqu'au 15 avril de l'année en cours.
- Le SMABGA ne compte qu'un seul budget général qui retrace ses activités et ses compétences en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations.
- Le budget est obligatoirement en équilibre en dépenses et recettes aussi bien en section de fonctionnement qu'en investissement.
- Le budget doit dégager des ressources suffisantes de son fonctionnement (autofinancement) pour assurer en priorité le remboursement de sa dette et financer les investissements.
- La collectivité ne peut pas, contrairement à l'État, emprunter pour financer ses dépenses de fonctionnement. L'emprunt est une ressource destinée à financer uniquement des dépenses d'investissement.

Le budget présenté intègre les résultats constatés au compte administratif 2020 préalablement voté.

Globalement, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 s'équilibre de la manière suivante, dans le respect des orientations budgétaires débattues le 26 Février 2021 :

FONCTIONNEMENT

		Dépenses de la section de fonctionnement	Recettes de la sections de fonctionnement
Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget		513 569,00 €	307 080,00 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Restes à réaliser de l'exercice précédent		
	Résultat de fonctionnement reporté (002)		206 489,00 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		513 569,00 €	513 569,00 €

INVESTISSEMENT

		Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la sections d'investissement
Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget		563 250,96 €	612 495,00 €
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	Restes à réaliser de l'exercice précédent	21 687,60 €	
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (001)	27 556,44 €	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		612 495,00 €	612 495,00 €
TOTAL DU BUDGET		1 126 064,00 €	1 126 064,00 €

Chaque section du budget comporte des opérations réelles et des opérations d'ordre budgétaires. Ces dernières constituent uniquement des écritures comptables. Ainsi pour bien les différencier, les abréviations suivantes sont utilisées :

- **DR** : dépenses réelles,
- **DO** : dépense d'ordre,
- **RR** : recettes réelles,
- **RO** : recette d'ordre.

III. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le projet de budget 2021 comporte un total de fonctionnement équilibré de 513 569,00 €.

III-A. LES DÉPENSES

DR - Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges de gestion courante s'établissent à 213 830 €. Ce chapitre comptabilise principalement :

- les charges de gestion courante (fournitures administratives, électricité, carburant, entretien du matériel roulant, assurances, télécommunication, affranchissement, frais de réception, de déplacement et de relation publique) (14 830 €),
- les travaux de gestion des embâcles et d'entretien (10 000 €),
- les travaux d'effacement de seuils (145 000 €),
- le suivi des masses d'eau du CTMA Asse Bel Rio Benaize Narablon Salleron (10 000 €),
- les frais et honoraires d'enquête publique (4 000 €),
- les frais de publication (6 000 €),
- les frais d'adhésion au Syndicat Mixte Contrat de rivière Gartempe (24 000 €).

DR - Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses de personnel s'élèvent à 104 900 €. Elles concernent les dépenses liées à 2,1 postes et il est à noter qu'est inclus dans ces dépenses l'accueil d'un stagiaire durant la période estivale.

DR - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Les dépenses de ce chapitre s'élèvent à 6 500 €. Elles sont essentiellement constituées des indemnités des élus qui restent inchangées.

DR - Les charges financières (chapitre 66)

Les charges financières de ce chapitre s'élèvent à 2 000 €. Elles concernent par anticipation l'ouverture d'une ligne de trésorerie liée à la dépense concernant les travaux d'effacement de la Galache (700 000 €), dont la trésorerie seule du syndicat ne permettra peut être pas la réalisation de la dépense.

DR - Les dépenses imprévues (chapitre 022)

Elles servent à équilibrer la section de fonctionnement pour un montant de 5 719 €. Elles ne doivent pas excéder 7,5 % des crédits correspondant aux dépenses réelles de la section (article L2322-1 du CGCT).

DO - Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

D'un montant de 16 270 €, ces dépenses sont des opérations d'ordre budgétaires (et non réelles) qui correspondent aux dotations aux amortissements. Elles permettent notamment d'amortir le matériel et les travaux réalisés ainsi que l'amortissement des études non suivies de travaux qui doit être réalisé sur un délai de 5 ans.

DO - Le virement vers la section d'investissement (chapitre 023)

Ce virement à la section d'investissement d'un montant de 164 350 € permet d'équilibrer le budget en dépenses et recettes. Ce virement représente l'autofinancement.

III-B. LES RECETTES

Il est important de rappeler que le syndicat ne perçoit ni dotation de l'État, ni de taxe ou redevance.

Le projet de budget 2021 comporte en recettes un total de fonctionnement de : 307 080 € auquel vient s'ajouter l'excédent de fonctionnement de 206 489 €.

RR - Les dotations et participations (chapitre 74)

Les recettes s'élèvent à 307 080 €. Elles sont essentiellement constituées des :

- participations statutaires des adhérents du syndicat (119 080 €),
- subventions de l'Agence de l'eau (160 000 €),
- subventions du Conseil régional Nouvelle Aquitaine (28 000 €).

RO - L'excédent de fonctionnement reporté (chapitre 002)

Le montant de l'excédent de fonctionnement s'élève à 206 489 €. Il est constitué du résultat global de fonctionnement de l'exercice 2020.

IV. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le projet de budget 2021 comporte un total d'investissement équilibré de 612 495 €.

IV-A. LES DÉPENSES

DR - Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Les dépenses liées aux immobilisations incorporelles correspondent aux frais d'étude suivants :

- études continuité écologique (64 750 €),
- étude zone d'expansion des crues (51 500 €).

DR - Immobilisations corporelles (chapitre 21)

Les dépenses liées aux immobilisations corporelles correspondent aux frais suivants :

- sondes d'analyse et renouvellement informatique (2 000 €).

DR – Immobilisation en cours (chapitre 23)

Les dépenses liées aux immobilisations en cours correspondent au frais liés aux :

- travaux de restauration de la ripisylve (130 000 €),
- travaux d'aménagement de l'abreuvement (85 000 €),
- travaux d'aménagement d'ouvrages pour la continuité écologique (230 000 €),
- les restes à réaliser (21 688 €).

DO – Solde d'exécution (chapitre 001)

Le solde d'exécution reprend le déficit observé à la clôture comptable de l'exercice 2020 : il est le résultat de la différence entre le total des recettes et des dépenses. Le solde s'élève à 27 557 €.

IV-B. LES RECETTES

RR - Subventions (chapitre 13)

Les subventions à percevoir sont estimées à 539 531 €. Elles sont essentiellement constituées des :

- subventions de l'Agence de l'eau (280 625 €),
- subventions du Conseil régional Nouvelle Aquitaine (92 250 €),
- subventions du Département de la Haute-Vienne (13 000 €),
- participations des propriétaires aux travaux (46 000 €).

RO - Opérations d'ordre de transferts entre sections (chapitre 040)

Les dotations aux amortissements correspondent à des opérations d'ordre budgétaires et s'élèvent à 16 270 €. Ce chapitre est la contrepartie du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

RO - Virement de la section de fonctionnement (chapitre 021)

Ce virement correspond au transfert effectué du chapitre 023 des dépenses de fonctionnement d'un montant de 164 350 €. Ce virement représente l'autofinancement.

V. ÉTAT DE L'ENDETTEMENT

Le syndicat n'a pas eu recours à l'emprunt ces dernières années et a fini le remboursement de son dernier emprunt en 2015, ce qui permet au syndicat de présenter un niveau d'endettement nul.

ANNEXE I : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
N° de compte	Montant	N° de compte	Montant
041 – 2314 Intégration frais d'étude	22 929,00	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés	54 596,13
2031 – Frais d'étude	10 719,00	1322 – Région	6 617,80
2314 – Travaux sur sol d'autrui	143 014,27	1328 – Agence de l'Eau FDAAPPMA Propriétaires	48 235,00
		2031 – Intégration frais d'étude	22 929,00
		2802 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	114,00
		28031 – Frais d'études	12 692,00
		281578 – Autre matériel et outillage de voirie	211,00
		28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	3 027,00
		28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	648,90
		28188 – Autres immobilisations corporelles	35,00
TOTAL SECTION	176 662,27	TOTAL SECTION	94 509,70

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
N° de compte	Montant	N° de compte	Montant
60612 – Énergie – Électricité	915,01	002 – Excédent reporté	178 791,98
60622 – Carburants	1 317,52	70878 – Remboursements de frais par d'autres redevables	240,00
60632 – Fournitures de petit équipement	180,89	74741 – Communautés de communes membres du SMABGA	120 469,00
6064 – Fournitures administratives	282,42	7472 – Région	2 950,70
61521 – Entretien et réparations terrains (Travaux ouvrages)	6 000,00	7478 – Autres organismes - Agence de l'Eau (fonctionnement)	48 062,15
615221 – Entretien et réparations sur biens immob. Bât. Publics	427,73		
61551 – Matériel roulant	973,65		
6161 – Primes d'assurance multirisques	1 721,06		
6182 – Documentation générale et technique	312,00		
6228 – Honoraires divers	2 010,10		
6231 – Annonces et insertions	8 996,64		
6237 – Publications	188,40		
6256 – Missions	52,50		
6257 – Réceptions	86,95		
6261 – Frais d'affranchissement	542,53		
6262 – Frais de télécommunications	1 549,76		
6281 – Concours divers (cotisations) "Contrat de rivière Gartempe"	23 198,00		
6336 – Cotisations CNFPT CDG	1 176,00		
64111 – Rémunération principale personnel titulaire	30 779,80		
64131 – Rémunérations personnel non titulaire	20 794,66		
6451 – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	9 816,00		
6453 – Cotisations aux caisses de retraites	8 686,40		
6454 – Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	792,00		
6474 – Versements aux autres œuvres sociales (COS)	274,45		
6531 – Indemnités Président	5 969,40		
6533 – Cotisations de retraite Président	252,00		
65888 – Autres charges de gestion courante	0,82		
6811 – Dotations aux amortissements	16 727,90		
TOTAL SECTION	144 024,59	TOTAL SECTION	350 513,83
TOTAUX réalisés	320 686,86	TOTAUX réalisés	445 023,53

SYNTHÈSE DU COMPTE ADMINISTRATIF

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		178 791,98		54 596,13	-	233 388,11
Opérations de l'exercice	144 024,59	171 721,85	176 662,27	94 509,70	320 686,86	266 231,55
TOTAUX	144 024,59	350 513,83	176 662,27	149 105,83	320 686,86	499 619,66
Résultats de clôture		206 489,24	27 556,44			178 932,80
Restes à réaliser			21 687,60		21 687,60	-
TOTAUX CUMULES	144 024,59	350 513,83	198 349,87	149 105,83	21 687,60	178 932,80
RÉSULTATS DÉFINITIFS		206 489,24	49 244,04			157 245,20

Affectation des résultats au budget 2021 :

- Ligne 001 : 27 556,44 €
- Ligne 2314 : 21 687,60 €
- Ligne 002 : 206 489,24 €

ANNEXE II : CLÉ DE REPARTIONS DES COTISATIONS DES MEMBRES DU SMABGA

MEMBRES	Population estimée sur territoire du SMABGA au 01/01/2021	% Population estimée totale	Cotisation Communauté de communes
Communauté de communes Élan Limousin Avenir Nature	13 732	33,56%	39 960 €
Communauté de communes Haut Limousin en Marche	18 964	46,34%	55 185 €
Communauté de communes Gartempe - Saint Pardoux	5 222	12,76%	15 196 €
Communauté de communes du Pays Sostranien	2 960	7,23%	8 614 €
Communauté de communes de Bénévent Grand Bourg	43	0,11%	125 €
TOTAL	40 921	100%	119 080 €

2.91€/hab

ANNEXE III : BUDGET PRIMITIF 2021

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
N° de compte	N° de fonction	Montant 2020	Proposition 2021	N° de compte	N° de fonction	Montant 2020	Proposition 2021
001 – Déficit antérieur reporté			27 557,00	1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés			
041 – 2314 intégration frais d'étude		22 929,00		1322 – Région (Travaux CTMA BGA)	83	40 600,00	44 000,00
202 – Frais liés à la numérisation du cadastre	02			1322 – Région (Travaux CTMA ABBNS)	83	61 400,00	45 000,00
2031 – Frais d'études (Études seuils CTMA BGA)	83	20 000,00	16 250,00	1322 – Région (Études CTMA ABBNS)	83	434,00	
2031 – Frais d'études (Études seuils CTMA ABBNS)	83	93 000,00	45 000,00	1322 – Région (Études CTMA BGA)	83	20 000,00	3 250,00
2031 – Frais d'études (Études étang CTMA BGA)	83	20 000,00		1322 – Région (Restes)	83		
2031 – Frais d'études (Études étang CTMA ABBNS)	83	20 000,00	3 500,00	1323 – Département (CTMA BGA)	83	4 065,00	
2031 – Frais d'études (Étude champs d'expansion des crues)	83	60 000,00	51 500,00	1323 – Département (CTMA ABBNS)	83	15 000,00	13 000,00
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	02		2 000,00	1327 – FEDER	83		
2188 – Mobilier (panneaux de chantier – exposition)	83			1328 – Autres – Agence de l'Eau (Travaux BGA)	83	101 500,00	110 000,00
2314 – Constructions sur sol d'autrui (restes à réaliser)	83		21 688,00	1328 – Autres – Agence de l'Eau (Travaux CTMA ABBNS)	83	153 500,00	112 500,00
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux ripisylve CTMA BGA)	83	53 000,00		1328 – Autres – Agence de l'Eau (Études CTMA ABBNS)	83	56 500,00	24 250,00
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Abreuvement CTMA BGA)	83	25 000,00	40 000,00	1328 – Autres – Agence de l'Eau (Études BGA)	83	50 000,00	33 875,00
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux ouvrage CTMA BGA)	83	125 000,00	180 000,00	1328 – Autres – Agence de l'Eau (Restes)	83		
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux ripisylve CTMA ABBNS)	83	150 000,00	130 000,00	1328 – Autres – FDAAPPMA 87 (CTMA BGA et CTMA ABBNS)	83	8 532,00	
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Abreuvement CTMA ABBNS)	83	142 000,00	45 000,00	1328 – Autres – Propriétaires	83	28 000,00	46 000,00
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Travaux ouvrages CTMA ABBNS)	83	15 000,00	50 000,00	2802 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	01	114,00	
2314 – Constructions sur sol d'autrui (Espèces invasives)	83			28031 – Amortissement des frais d'étude	01	12 692,00	12 692,00
				281578 – Autre matériel et outillage de voirie	01	211,00	211,00
				28158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	01	3 027,00	3 027,00
				28182 – Matériel de transport	01		
				28183 – Matériel de bureau et matériel informatique	01	649,00	305,00
				28188 – Autres immobilisations corporelles	01	35,00	35,00
				001 – Excédent reporté		54 596,00	
				021 – Autofinancement prévisionnel		112 145,00	164 350,00
				041 – 2031 intégration frais d'études		22 929,00	
TOTAL SECTION		745 929,00	612 495,00	TOTAL SECTION		745 929,00	612 495,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
N° de compte	N° de fonction	Montant 2020	Proposition 2021	N° de compte	N° de fonction	Montant 2020	Proposition 2021
023 – Autofinancement prévisionnel		112 145,00	164 350,00	002 – Excédent reporté		178 791,00	206 489,00
60612 – Énergie - Électricité	02	3 000,00	1 500,00	70878 – Remboursements de frais par d'autres redevables	01	240,00	
60622 – Carburants	02	2 000,00	2 000,00	74751 – Participation GFP membres du SMABGA	01	120 469,00	119 080,00
60632 – Fournitures de petit équipement	02	1 000,00	1 000,00	7472 – Région (entretien)	83	1 500,00	
6064 – Fournitures administratives	02	2 000,00	1 000,00	7472 – Région (travaux ouvrages CTMA BGA)	83	140 000,00	20 000,00
611 – Contrats de prestations de services (CTMA BGA Entretien)	83	15 000,00	10 000,00	7472 – Région (travaux ouvrages CTMA ABBNS)	83	-	5 000,00
611 – Contrats de prestations de services (suivi)	83	16 340,00	10 000,00	7472 – Région (fonctionnement)	02	8 000,00	3 000,00
61521 – Entretien et réparations terrains (Travaux ouvrages CTMA BGA)	83	700 000,00	100 000,00	7477 – FEDER	83		
61521 – Entretien et réparations terrains (Travaux ouvrages CTMA ABBNS)	83		45 000,00	7478 – Autres organismes - Agence de l'eau (entretien)	83	4 500,00	
61551 – Matériel roulant	02	1 000,00	1 000,00	7478 – Autres organismes - Agence de l'eau (travaux ouvrages CTMA BGA)	83	530 000,00	80 000,00
6161 – Primes d'assurance multirisques	02	1 725,00	1 730,00	7478 – Autres organismes - Agence de l'Eau (travaux ouvrages CTMA ABBN	83	-	
6182 Documentation générale et technique (Le populaire)	02		350,00	7478 – Autres organismes - Agence de l'Eau (travaux ouvrages CTMA ABBN	02		30 000,00
6225 – Indemnités au comptable et aux régisseurs	01	400,00		7478 – Autres organismes - Agence de l'Eau (fonctionnement)	02	42 000,00	50 000,00
6228 – Honoraires divers	02	4 000,00	2 000,00	7478 – Autres organismes - Agence de l'Eau (suivi)	83	9 804,00	
6231 – Annonces et insertions	02	2 000,00	2 000,00	7478 – Autres organismes - FDAAPPMA 87 (entretien)	83	750,00	
6232 – Fêtes et cérémonies	02	500,00	500,00				
6237 – Publications	02	4 000,00	6 000,00				
6238 – Divers relations publiques	02	250,00	250,00				
6251 – Voyages et déplacements	02	500,00	500,00				
6256 – Missions	02	500,00	500,00				
6257 – Réceptions	02	1 000,00	1 000,00				
6261 – Frais d'affranchissement	02	800,00	800,00				
6262 – Frais de télécommunications	02	1 700,00	1 700,00				
627 – Services bancaires et assimilés	01	1 000,00	1 000,00				
6281 – Concours divers (cotisations SM Contrat de rivière Gartempe)	01	24 000,00	24 000,00				
6333 – Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	02	1 500,00	1 500,00				
6336 – Cotisations CNFPT CDG	02	1 400,00	1 400,00				
64111 – Rémunération principale personnel titulaire	02	33 000,00	33 000,00				
64131 – Rémunérations personnel non titulaire	02	30 000,00	30 000,00				
6451 – Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	02	13 000,00	13 000,00				
6453 – Cotisations aux caisses de retraites	02	12 000,00	12 000,00				
6454 – Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	02	1 500,00	1 500,00				
6474 – Versements aux autres œuvres sociales (COS)	02	300,00	300,00				
6475 – Médecine du travail, pharmacie	02	200,00	200,00				
6488 – Autres charges (formation, stage)	02	4 000,00	2 000,00				
6488 – Autres charges (gratification stagiaire)	02	3 000,00	10 000,00				
6531 – Indemnités Président	01	6 200,00	6 200,00				
6533 – Cotisations de retraite Président	01	300,00	300,00				
6615 – Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs (LTI)		2 000,00	2 000,00				
6811 – Dotations aux amortissements	01	16 728,00	16 270,00				
022 – Dépenses imprévues	01	16 066,00	5 719,00				
TOTAL SECTION		1 036 054,00	513 569,00	TOTAL SECTION		1 036 054,00	513 569,00